

Plan National de Gestion de la Barge à queue noire (2015 - 2020) : Rapport d'activités 2017



Rédaction : Sébastien Farau (FDC85)

Relecture : Amélie Lecoq (DREAL Pays de la Loire)

Résumé

La troisième année du Plan National de Gestion de la Barge à queue noire (PNG BQN) vient de se terminer. Il s'agissait de la deuxième en termes d'animation effective, 2015 ayant consisté à la rédaction des fiches-actions. Les actions déjà démarrées en Pays de la Loire se sont poursuivies : suivis des individus prénuptiaux Marais poitevin et Basses Vallées Angevines, suivis et actions en faveur des nicheurs en Brière, Marais breton, et Marais poitevin. Le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la DREAL Pays de la Loire et de la Région Pays de la Loire, ainsi que les efforts d'autofinancements de chaque structure, ont permis de maintenir les efforts déjà engagés. Hors des Pays de la Loire, des difficultés sont à nouveau à pointer, tenant parfois à un manque d'engagement de structures potentiellement pilotes, d'autres fois à une absence de visibilité du PNG et de disponibilité des financements.

Le travail d'animation pour l'année 2017 a de nouveau consisté à inciter à la mise en œuvre de projets, en mettant un accent plus particulier sur les zones situées hors des Pays de la Loire, dans lesquelles la Barge à queue noire est encore ou fut nicheuse, et sur des sites où des effectifs importants d'individus prénuptiaux sont encore observés. Comme en 2016, il apparaît que s'intéresser à une seule espèce ne peut être l'unique objectif en termes de conservation et donc que des projets plus généraux (travail sur des cortèges de l'avifaune ou sur les habitats) sont à élaborer, la Barge à queue noire apparaissant alors comme l'une des priorités. La mutualisation avec des actions ou projets existants, voire d'autres plans nationaux (en l'état, Courlis cendré et Râle des genêts), s'est avéré comme une des meilleures opportunités.

L'année 2017 aura également fait l'objet d'une attention particulière sur les outils de communication du PNG. Un site internet a été réalisé à cet effet : <http://www.plan-bqn.fr> Il regroupe les informations relatives au plan et à sa mise en œuvre, et met à disposition une base de photos libres de droit ainsi que des documents administratifs, techniques ou scientifiques relatifs à la Barge à queue noire. L'année 2018 devrait permettre de compléter et d'améliorer le contenu. Dans le même temps, un « Essentiel » du plan a été rédigé et sera finalisé début 2018 après le maquettage et les relectures nécessaires.

Enfin, la compilation de plusieurs études concernant les Barges à queue noire a permis de confirmer ou parfaire les connaissances sur les individus nicheurs (Brière, Marais breton, Marais poitevin) ou prénuptiaux (Marais poitevin, Basses Vallées Angevines). Les conclusions montrent notamment l'importance des prairies humides et d'une gestion appropriée (notamment la conservation de l'eau au printemps combinée à du pâturage extensif...). Les espaces agricoles sont donc prépondérants pour l'accueil de la Barge à queue noire, impliquant un maintien de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques favorables à la biodiversité et donc au soutien de ces pratiques. Ainsi, une motion, décidée par les membres du comité de pilotage, a été diffusée en ce sens.

Table des matières

Résumé	2
I. Bilan de l'animation du plan en 2017	5
A. Contribution à l'émergence de projets pour la mise en œuvre des actions	5
1. Marais poitevin (Vendée) et Basses Vallées Angevines (Maine-et-Loire) (fiches-action 3.1, 3.2, 3.3, 4 et 7).....	5
2. Marais de Charente-Maritime : Marais poitevin, marais de Brouage, marais de Rochefort (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).....	5
3. Baie d'Audierne (Finistère) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)	5
4. Petite Camargue (Gard) (fiches-action 1.4, 1.5, 4)	6
5. Marais poitevin (Vendée) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3).....	6
6. Marais breton (Vendée et Loire-Atlantique) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)....	6
B. Représentation et concertation auprès des partenaires	8
1. Journée technique nationale à l'attention des FDC/FRC	8
2. Réunions de concertation	8
C. Amélioration et création d'outils de communication	8
1. Création et ouverture du site internet du PNG Barge à queue noire : http://www.plan-bqn.fr	9
3. Finalisation de l'« Essentiel » du PNG Barge à queue noire	10
C. Bilan budget-temps 2017 et prévisionnel pour 2018.....	12
II. Bilan des actions 2017	14
A. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne de baguage 2017.....	14
B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018).....	18
C. Etude de la répartition des Barges à queue noire pré-nuptiales en Basses Vallées Angevines.....	23
D. Halte migratoire pré-nuptiale de la Barge à queue noire <i>Limosa limosa limosa</i> : réévaluation de la fonctionnalité des sites historiques de la façade Atlantique	26
E. Etude pour une amélioration de la gestion printanière des zones humides chassées, sites potentiels ou avérés de reproduction de la Barge à queue noire, en Marais poitevin	28
F. Poursuite de l'étude sur le dénombrement et la distribution spatiale des couples nicheurs de la Barge à queue noire (<i>Limosa l. limosa</i>) dans les marais de Brière et du Brivet.....	30
G. Bilan des financements engagés en 2017	33
III. Prévisionnel des actions 2018-2019	34
A. Actions prévues en Pays de la Loire en 2018.....	34
1. Etude de la répartition des Barges à queue noire pré-nuptiales en Basses Vallées Angevines (fiches-action 3.1, 3.2, 7).....	34

2. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne de baguage 2018 (fiche-action 5.4)	34
3. AAP biodiversité / FEDER : suivi et protection de la Barge à queue noire nicheuse en Pays de la Loire (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4, 5.3, 5.4).....	34
4. Amélioration des conditions d'accueil printanières pour les Barges à queue noire nicheuses et prénuptiales en Marais poitevin (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3).....	35
5. Contrat Nature : « Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton » (2018-2020)	36
B. Actions à venir hors des Pays de la Loire (2018-2019).....	38
1. Amélioration de la gestion des sites de haltes prénuptiales en Camargue gardoise (fiches-actions 1.2, 1.4, 1.5, 4)	38
2. Charente-Maritime : Marais poitevin, Marais de Rochefort, Marais de Brouage (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)	38
3. Baie d'Audierne (Finistère) : un retour de la Barge à queue noire nicheuse (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5) ?	38
4. Plaine maritime picarde (Somme) (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)	39

I. Bilan de l'animation du plan en 2017

A. Contribution à l'émergence de projets pour la mise en œuvre des actions

1. Marais poitevin (Vendée) et Basses Vallées Angevines (Maine-et-Loire) (fiches-action 3.1, 3.2, 3.3, 4 et 7)

Les suivis des individus pré-nuptiaux engagés depuis plus de dix ans (RNN Baie de l'Aiguillon – cogestion ONCFS-LPO France-, LPO France, Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, FDC85 depuis 2015) se sont poursuivis en 2017 de la fin janvier et à la mi-avril. Pour la première année, des comptages ont été réalisés simultanément dans les Basses Vallées Angevines les lundis et les jeudis (LPO Anjou, FDC49).

Un stagiaire de niveau M2, Mathieu Jean, a été recruté et encadré par la LPO France en concertation avec un comité de pilotage composé de la FDC85, de l'ONCFS et de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin pour travailler sur les données historiques accumulés (voir action II.D).

Des suivis étaient également menés par la LPO Anjou sur l'ensemble des Basses Vallées Angevines et concernaient toute l'avifaune prairiale. Ces derniers ont lieu de façon hebdomadaire le mercredi. Or, il semble important pour disposer de meilleurs indices de fréquentation de synchroniser les dénombrements entre « Marais poitevin » et « Basses Vallées Angevines ». Ces derniers sont lourds pour la partie angevine, une journée de prospection étant nécessaire pour couvrir la zone. Ces suivis sont donc désormais dispatchés entre la LPO Anjou (lundi) et la FDC49 (jeudi). Le bilan de l'action et de ces suivis est disponible dans ce rapport (voir action II.C).

2. Marais de Charente-Maritime : Marais poitevin, marais de Brouage, marais de Rochefort (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Les marais de Charente-Maritime, et plus particulièrement les marais de Brouage, sont une zone où subsiste encore des couples de barges (4 à 5, Robin *et al.*, 2016) et où des haltes importantes, parfois de l'ordre de milliers d'individus, sont observées. Ces dernières se concentrent sur des complexes prairiaux de zones humides et sur des mares utilisées pour la chasse de nuit. Un enjeu a été identifié autour de la gestion de ces sites, dont certains sont gérés par des acteurs cynégétiques (privés, ACCA ou FDC17). La FDC17 a poursuivi son travail pour mettre en œuvre certaines actions du plan. L'élaboration du dossier s'est poursuivie avec un nouveau point en mars 2017 à la Cabane de Moins. Une possibilité de financer une partie de ces actions via un CTMA sur la partie Marais poitevin de Charente-Maritime est envisagée (voir III.B.2)

3. Baie d'Audierne (Finistère) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

La Baie d'Audierne est un site historique où des Barges à queue noire étaient nicheuses dans les années 1980 et 1990 (de l'ordre de 7-9 couples en 1984 et 4-5 couples en 1996 (Guyot, 2015)). Deux principaux sites accueillent ainsi régulièrement des nicheurs : Kermabec et Loc'h ar stang (commune de Tréguennec). Ces deux sites font partie d'une continuité de 640 ha propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) et sont gérés en partie par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS). Deux visites ont été organisées. La première (2 mai) a porté sur l'état des lieux des sites, notamment

en termes de gestion, ainsi que sur les perspectives d'aménagement, de gestion et de suivis en faveur de la Barge à queue noire. La seconde (6 juin) a consisté à affiner les perspectives possibles à court ou moyen-terme. La mise en œuvre d'actions est désormais liée à la décision de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, en fonction du temps et des moyens qui pourraient y être alloués. Des perspectives de financements existent via l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou la Région Bretagne (Contrat Nature).

4. Petite Camargue (Gard) (fiches-action 1.4, 1.5, 4)

Une démarche de concertation avait débuté dès 2015 auprès des acteurs de la Camargue : FDC du Gard (FDC30), Groupe cynégétique Arlésien, ONCFS Unité avifaune migratrice, PNR de Camargue, RNN de Camargue, RNN des marais du Vigueirat et Syndicat mixte de Camargue gardoise. Des effectifs pré-nuptiaux assez importants (jusqu'à 15 000 individus sur le même comptage) étaient dénombrés mensuellement par l'ONCFS entre la mi-février et la mi-mars. D'un point de vue administratif, ces sites étaient situés sur deux départements (Bouches-du-Rhône et Gard) et deux régions différentes (Provence-Alpes-Côte d'Azur et désormais Occitanie). La phase de concertation n'a pas permis de faire émerger un porteur de projets du côté de la Grande Camargue.

En revanche, deux structures étaient potentiellement intéressées pour piloter un projet en vue d'améliorer la gestion des sites pré-nuptiaux potentiels ou existants de la Barge à queue noire : la FDC30 et le Syndicat mixte de Camargue Gardoise. Après plusieurs échanges, seule la FDC30 a souhaité s'engager à court-terme dans le montage d'un projet. La validation de principe a été actée en novembre 2017 par la Commission migrateurs de la FDC30. Le projet devrait être finalisé au premier semestre 2018.

5. Marais poitevin (Vendée) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3)

Au-delà des espaces naturels protégés et des communaux, les espaces prairiaux appartenant à des privés ne bénéficient pas de la même attention en termes de gestion patrimoniale. La plupart de ces propriétaires sont des exploitants agricoles et/ou des chasseurs. Ainsi, il semblait également important de considérer ces espaces pour en améliorer la gestion en faveur de la Barge à queue noire. Si le dispositif des MAEC contribue à conserver ou inciter à des pratiques plus favorables à la Barge à queue noire, les complexes de prairies et de mares appartenant aux chasseurs peuvent, dans certain cas, être plus accueillants pour l'espèce. La FDC85 (structure animatrice du PNG) entreprend donc une démarche collective auprès de plusieurs propriétaires, qui se poursuivra en 2018 (voir II.E. et III. A.4).

6. Marais breton (Vendée et Loire-Atlantique) (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Plusieurs actions sont menées dans le cadre du PNG Barge à queue noire par la LPO Vendée et la CDC Océan Marais de monts en Marais breton. A ces actions, s'ajoute la conservation de pratiques agricoles favorables sur certains espaces prairiaux. Nombre de ces pratiques sont historiques, et la plupart d'entre elles ont pu être conservées voire améliorées notamment à l'aide des MAEC. Les connaissances sur les conditions d'accueil de la Barge à queue noire nicheuse en Marais breton ont été confortées ces dernières années (Phelippon et Dulac, 2016). Il convient désormais d'étendre ces modes de gestion au sein de l'entité du Marais breton.

Un Contrat Nature, porté par la FRC Pays de la Loire et financé par la Région Pays de la Loire, a été élaboré pour associer plusieurs maîtres d'ouvrages (FDC44, FDC85 et LPO85). Plusieurs des actions réalisées auront pour but d'améliorer les conditions d'accueil pour les barges nicheuses et prénuptiales (voir III.A.5).

B. Représentation et concertation auprès des partenaires

1. Journée technique nationale à l'attention des FDC/FRC

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a renforcé son engagement dans le PNG Barge à queue noire et a également souhaité que les structures cynégétiques (FDC, FRC, instituts...) soient mieux informées des possibilités d'actions à mettre en œuvre. Une journée technique conviant ces protagonistes a donc été organisée le mercredi 21 juin, et a réuni 32 participants pour 21 structures représentées.

Un rappel sur le contexte général des PNG et de leur mise en œuvre a tout d'abord été présenté. Il a notamment permis d'exposer les enjeux en termes de conservation pour les espèces au statut défavorable. Les deux PNG en cours (Barge à queue noire et Courlis cendré) ont ensuite fait l'objet d'une présentation, en détaillant notamment l'état des populations ou des sous-populations concernées, et les objectifs visés pour améliorer leur état de conservation : restauration d'habitats, acquisition de connaissances, amélioration des pratiques... Enfin, plusieurs modalités de mises en œuvre d'actions (financements, calendrier...) ont été exposées aux participants, en montrant les liens avec différentes fiches-actions des plans.

Cette journée aura permis de renforcer l'investissement des FDC dans le PNG Barge à queue noire. A titre d'exemple, la FDC de Charente-Maritime et la FDC du Gard finaliseront en 2018 deux projets mettant en œuvre des actions du plan.

2. Réunions de concertation

La participation à des réunions impliquant des enjeux pour la Barge à queue noire et/ou la mise en œuvre du PNG est une des missions liées à l'animation du plan et peut favoriser l'émergence d'actions. A ce titre, la présence à plusieurs moments de concertation était nécessaire en 2017. A titre d'exemples, on notera notamment :

- Le comité de pilotage du PNG Courlis cendré (25 janvier 2017) ; des actions communes aux deux plans sont envisagées et seront développées en 2018.
- L'assemblée générale de la Sauvagine vendéenne (20 mai 2017) : plusieurs adhérents sont propriétaires de territoires accueillant des barges nicheuses ou en halte prénuptiale. L'objectif est d'étendre le maillage en périphérie de ces territoires.
- La journée des animateurs de PNA/PNG en Pays de la Loire (8 juin 2017) : certains plans nationaux ont des objectifs communs. Dans le cadre de la Barge à queue noire, une synergie existe notamment avec le PNA Rôle des genêts en Basses Vallées Angevines.
- La journée Natura 2000 des Pays de la Loire (6 octobre 2017) : en France, la Barge à queue noire se reproduit quasi-exclusivement sur des sites Natura 2000. Les animateurs locaux sont de précieux relais pour la concertation et/ou la mise en œuvre d'actions.

C. Amélioration et création d'outils de communication

Si la communication en elle-même n'améliore pas l'état de conservation d'une espèce, elle permet en revanche de gagner en visibilité auprès de différents partenaires (élus, financeurs,

propriétaires...) et de mieux diffuser les pratiques favorables à la Barge à queue noire. Ainsi, le PNG Barge à queue noire avait besoin, pour être mieux connu, de disposer d'outils de communication : site internet et essentiel du PNG Barge à queue noire.

1. Création et ouverture du site internet du PNG Barge à queue noire :

<http://www.plan-bqn.fr>

La diffusion des informations relatives au plan nécessitait de disposer d'un outil interactif autre que les messageries. Un site internet a donc été conçu au printemps 2017 (figure 1). Il permet ainsi de disposer d'un fil d'actualités, de donner un descriptif des actions financées dans le cadre du plan, et également de mettre à disposition une base de photos libres de droit (figure 2), ainsi que des documents relatifs au PNG et à la Barge à queue noire (figure 3). Un onglet pour faire le lien vers le site de saisie en ligne des observations de bagues couleurs gérée par la LPO Vendée (<http://www.bargeaqueuenoire.org>) est également en page d'accueil.

Il est désormais nécessaire de faire vivre le site. Si les actions réalisées 2017 seront ajoutées au fur et à mesure, il est également demandé au réseau des partenaires de ne pas hésiter à faire remonter les contributions qu'ils souhaiteraient voir figurer sur le site. L'ensemble des partenaires impliqués dans le PNG sera contacté pour les ajouter dans la partie « Acteurs du plan » du site. La meilleure visibilité du site sera un des principaux objectifs de l'année 2018.



Figure 1 : Page d'accueil du site internet.



Figure 2 : Extrait de la base photos du site.



Figure 3 : Extrait de l'onglet "docs" du site.

3. Finalisation de l'« Essentiel » du PNG Barge à queue noire

Une première version d'un « essentiel » (document synthétisant les principales informations sur un thème donné) avait été élaborée au cours du printemps 2016. En 2017, l'augmentation des aides pour l'animation a permis d'envisager son impression et son maquetage. Un travail d'actualisation a eu lieu au deuxième semestre 2017 pour condenser le texte afin de sortir un document de 20 pages (+4 de couvertures), sous un format ouvert de 24*32 cm (figure 4). Plusieurs relectures auront lieu début 2018 avant une impression prévue en février-mars. Une version numérique sera disponible et, selon les besoins, il sera possible d'en diffuser aux partenaires du plan soucieux de communiquer sur la Barge à queue noire.

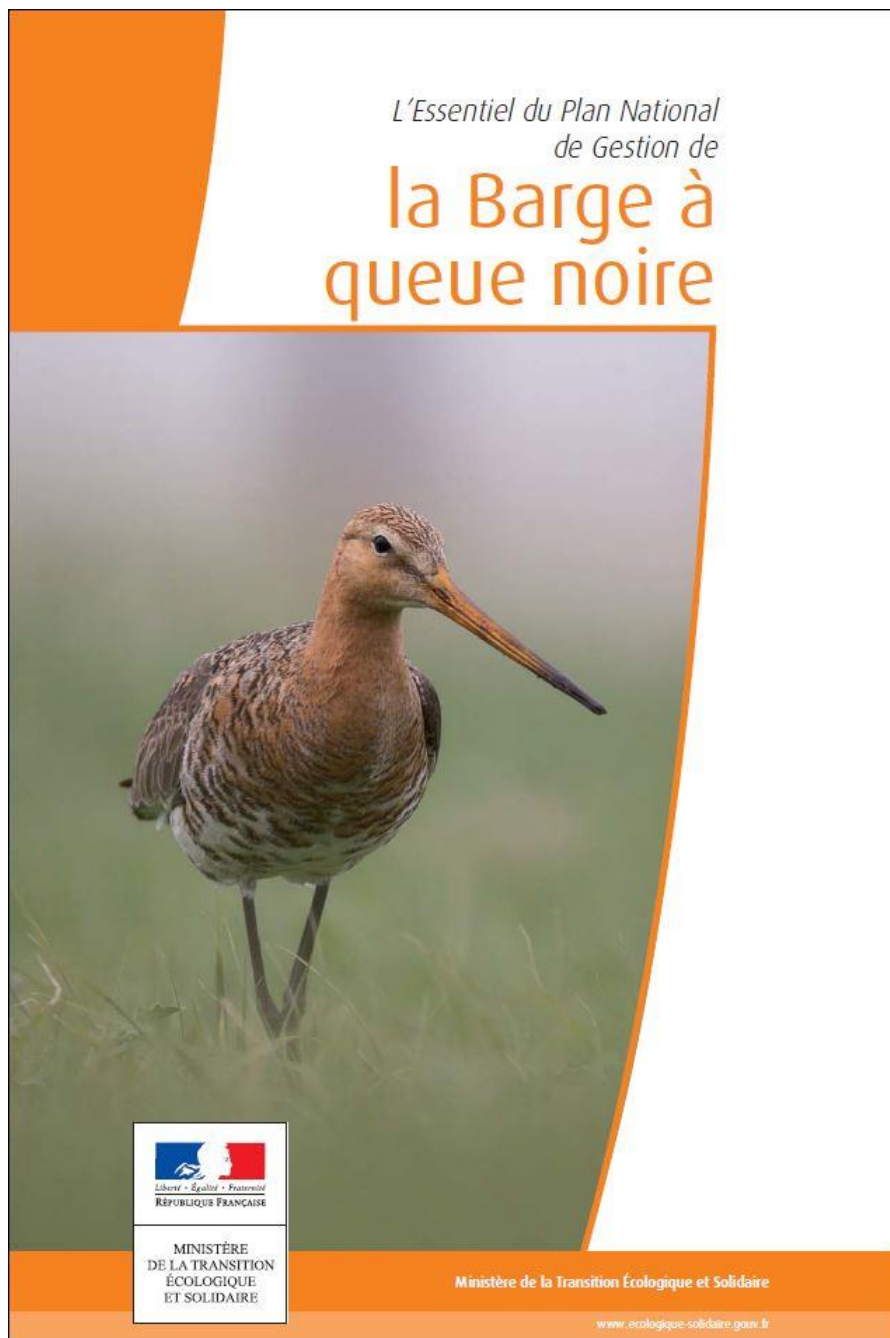


Figure 4 : Premier de couverture de l'Essentiel.

C. Bilan budget-temps 2017 et prévisionnel pour 2018

Le temps mobilisé dans le cadre de l'animation du PNG Barge à queue noire a été extrait, et classé en plusieurs catégories. Le coût total a été calculé en suivant la base légale de la convention collective des fédérations (1577 heures annuelles sur une base de 210 ETP-jours). Le bilan est disponible dans le tableau 1.

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts engagés dans l'animation du plan.

Objet	Temps animateur (heures)	Coût
Animation générale (émergence de projets, concertation, site/essentiel, RA...)	471,5	24 876,34 €
Représentation (assemblée générale, présentation PNG, organisation + participation COPIL...)	113,5	5 988,26 €
Affaires courantes (mail, courriers, financements...)	115	6 067,40 €
CDD - Chargée de mission (0,11 ETP – 173 h)	/	6 560,47 €
Site internet	/	2 891,75 €
Essentiel du PNG	/	2 937,50 €
Déplacements et hébergements (hors Pays de la Loire) + frais de COPIL	/	1 116,97 €
Total	700	50 438,69 €

La majeure partie du temps a été consacrée à nouveau à l'émergence de projets et à la conception des outils de communication, pour lesquels une aide a été apportée par une chargée de mission, Marine Roux, engagée par la FDC85.

La DREAL Pays de la Loire a maintenu l'aide forfaitaire pour une animation nationale de plan et l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Côtières (UNFDCC) a également reconduit une subvention à hauteur de 3 000 €. La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) avait voté une augmentation de sa subvention d'animation à hauteur de 30 000 €. Un temps plus important avait donc été programmé pour l'année 2017. Cette aide a notamment permis la réalisation du site internet et de l'Essentiel du PNG Barge à queue noire. En revanche, le mois de janvier 2017 ayant été affecté à l'année d'animation 2016, l'ensemble des fonds affectés au plan pour l'animation n'aura pas été utilisé. Un prorata a été appliqué pour chaque financeur afin de déduire la charge non affectée (tableau 2).

Tableau 2 : Prévisionnel 2017 et bilan des coûts engagés.

Financeurs	Prévisionnel 2017	Réalisé 2017
DREAL Pays de la Loire	20 000,00 €	17 601,75 €
Fédération Nationale des Chasseurs	30 000,00 €	26 402,62 €
UNFDCC	3 000,00 €	2 640,26 €
FDC85 (autofinancement)	4 311,00 €	3 794,06 €
Total	57 311,00 €	50 438,69 €

Les financeurs ont renouvelé leur engagement sur les aides à affecter. Le tableau 3 montre le prévisionnel des aides validées pour l'animation 2018.

Tableau 3 : Prévisionnel des financements pour l'année d'animation 2018.

Financeurs	Prévisionnel 2018
DREAL Pays de la Loire	20 000,00 €
Fédération Nationale des Chasseurs	30 000,00 €
UNFDCC	2 500,00 €
FDC85 (autofinancement)	54,92 €
Total	52 054,92 €

II. Bilan des actions 2017

Cette partie décrit les actions directement financées dans le cadre du Plan National de Gestion. Elle ne doit pas faire oublier les efforts d'ores et déjà engagés par les différents gestionnaires d'espaces où nichent ou stationnent des Barges à queue noire. A ce titre, certaines actions déjà engagées avant 2017 pourront avoir des effets dans les années à venir ou fourniront des résultats contributeurs de nouvelles études.

A. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne de baguage 2017

La Vendée abrite les principales populations nicheuses de la Barge à queue noire *L. l. limosa* en France. En 2015, deux sites accueillait ainsi près de 80 % des effectifs nicheurs, avec respectivement 95 à 105 couples en Marais breton et 22 à 26 couples en Marais poitevin (Robin *et al.*, 2016). La première de ces entités a pour particularité d'être la seule à l'échelle nationale à connaître une dynamique positive de ses effectifs (plus du double en vingt ans, Quaintenne *et al.*, 2013). A l'inverse, le Marais poitevin a connu un déclin de ses populations, désormais estimées à 22-23 couples nicheurs (Guéret et Sudraud, 2017). Outre les facteurs liés à l'habitat influençant directement ces populations nicheuses (voir par exemple Phelippon et Dulac, 2016), améliorer les connaissances concernant les déplacements de ces individus, mais aussi la productivité des couples nicheurs et la survie des poussins, était indispensable pour comprendre cette dynamique.

Un programme personnel d'étude et de recherche faisant appel au baguage a ainsi été déposé auprès du CRPBO (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux) par Frédéric Robin (LPO France) : « *Suivi démographique de la population de la Barge à queue noire Limosa limosa limosa en reproduction dans les marais côtiers du centre ouest de la France* ». En plus de l'apposition conventionnelle de bagues métalliques, l'individualisation des barges se fait suivant un programme de marquage coloré.



Photo 1 : Barge à queue noire baguée en 2016, W[FR]/N//R/N/B ; Louis-Marie Préau - non-libre de droit.

Débutés en 2012 en partenariat avec la LPO Vendée et la Communauté de Communes (CDC) Océan Marais de Monts, ces travaux consistent à la fois à baguer des poussins et des adultes. Les premiers sont capturés de façon opportuniste, en observant le comportement des adultes qui alarment. Le bagueur avance dans la direction supposée des poussins et tente de les repérer à travers les multiples caches qu'ils peuvent utiliser (herbes, bordure de fossés, pas de vaches...). Seuls les poussins les plus âgés seront ensuite bagués. Les adultes sont eux capturés à l'aide d'une cage posée sur le nid. Lorsque la cage est posée, l'oiseau s'envole, puis il revient et pénètre dans la cage par un entonnoir pour retourner sur ses œufs. La cage est posée 1 ou 2 jours avant la date prévue pour l'éclosion des œufs, afin d'éviter des abandons. Ces opérations ont permis de baguer 1 adulte et 18 poussins en 2017. Au total, depuis 2012, 37 adultes et 140 poussins ont été bagués. Un adulte portant déjà des bagues a été capturé au nid en 2017, il s'agit d'un oiseau qui avait été bagué poussin en 2015.

L'augmentation de la taille de l'échantillon d'individus marqués nicheurs ou nés en Marais breton permet d'augmenter le nombre de contrôles visuels des individus (plus de 200 chaque année depuis 2015), notamment grâce à l'augmentation du nombre d'individus marqués, à l'augmentation du nombre de poussins devenus adultes et à la mise en ligne de la base de données participatives (*voir ci-dessous*). Ils permettent de disposer d'informations importantes pour la compréhension des déplacements et de la survie de cette métapopulation en particulier. Ainsi, la date de retour la plus précoce d'un de ces oiseaux en Marais breton a été le 28 février 2017, tandis que les derniers individus observés l'ont été le 24 juillet 2017 sur la lagune de Bouin. En incluant toutes les années d'observation depuis le début du programme de baguage, les observations s'étendent du 27 février au 17 septembre. Le pic de fréquentation en Marais breton se situe, lui, plutôt entre la mi-mars et la mi-juin.

Des observations notables ont pu être effectuées hors du Marais breton. Dix-sept oiseaux du programme de baguage ont été observés en péninsule Ibérique (Espagne et Portugal) en janvier-février. Ces individus effectueraient donc au moins la fin de leur hivernage en péninsule Ibérique. Ces données incrémentent les connaissances sur les individus nicheurs du Marais breton mais aussi sur la manière dont le noyau de population est susceptible de s'étendre. Trois oiseaux marqués en Marais breton ont fréquenté trois autres sites de nidification :

- Un oiseau bagué en 2015 ou 2016 (lecture incomplète) a été observé aux Pays-Bas en mars 2017.
- Un oiseau bagué poussin en 2015 a été observé en Brière, entre la mi-avril et début juin 2017 (nicheur probable sur place).
- Un oiseau bagué poussin en 2014 s'est cantonné à la RNR de la Vacherie jusqu'au 15 avril (aucune observation ensuite).

Plusieurs oiseaux ont également été régulièrement observés en halte migratoire sur plusieurs sites (RCFS Chanteloup, communal de Lairoux, RNN Michel Brosselin, RNN Baie de l'Aiguillon...).

L'accumulation de ces données permet d'améliorer les connaissances sur les dates de pontes des oiseaux (toutes années confondues, du 25 mars au 12 avril), ainsi que sur les dates d'envol des jeunes. Une majeure partie des poussins ne serait pas volant au 10 juin, date la plus contraignante des MAEC de niveau 2.

La poursuite du programme commence à porter ses fruits en termes de connaissances, prépondérantes pour disposer d'arguments quant à la conservation de la Barge à queue noire en France. Il est à la fois important de le poursuivre pour augmenter la robustesse de l'échantillon, mais également d'augmenter l'effort de prospection sur les individus marqués par des bagues couleur. Une base de données interactive est à disposition sur le site <http://www.bargeaqueuenoire.org>, développé par la LPO Vendée en 2016 et 2017 (voir action II. B) (figure 5). Les données des trois programmes de baguages français de la Barge à queue noire seront prochainement intégrées au site, permettant d'avoir un retour rapide *a minima* pour ces oiseaux.

Figure 5 : Visuel de la base de données en ligne - extrait de la page de saisie.

Barge à queue noire — *Limosa limosa limosa*

Bienvenue sur le nouvel outil de saisie des lectures de bagues de barges à queue noire ! Vous pouvez y saisir toutes vos lectures. Vous pouvez aussi consulter les CV des oiseaux que vous avez vus, en tous cas pour ceux qui ont été bagués en France !

Il est possible de saisir les combinaisons des programmes étrangers, mais les CV ne sont pas disponibles. Un envoi des observations hors programmes français sera effectué périodiquement. Vous recevrez alors le cv complet directement des porteurs de programmes étrangers.

Nous sommes actuellement en phase de test, seule une partie des CV des oiseaux français est disponible, merci de votre compréhension

Les 10 dernières barges observées

Date	Combinaison	Pays	Dept	Commune	Observateur(s)	
01/10/2017	0f/R/G/L	FR	17	PORT-DES-BARQUES	ROBIN Frédéric	voir son CV
01/10/2017	0f/L/L/G	FR	17	PORT-DES-BARQUES	ROBIN Frédéric	voir son CV

Figure 6 : Visuel de la base de données en ligne - les CV des dernières Barges à queue noire marquées sont ensuite consultables.

Pour rappel, les premiers résultats ont été valorisés en 2016 dans une publication à caractère scientifique :

ROBIN, F., ROBIN J.-G., DULAC P., 2016. Démographie de la population de Barge à queue noire *Limosa limosa limosa* en reproduction dans les marais côtiers du Centre-Ouest de la France : premier bilan de cinq années de suivi. La Gorgebleue 2.0, 013-FV2016, 10 p., www.faune-vendee.org.

Actions mises en œuvre : 1.2, 1.3, 1.5, 5.2, 5.4, 9.

Financements : Agence de l'eau Loire-Bretagne (80,0 %), LPO Vendée (20,0 %).

Coût total du projet : 11 730,00 €

Références bibliographiques :

GUÉRET J.-P., SUDRAUD J., 2017. Limicoles nicheurs du Marais Poitevin – Synthèse de l'enquête 2015-2016. Observatoire du Patrimoine naturel du Marais Poitevin.

PHÉLIPPON C., DULAC P., 2016. Caractérisation et valorisation des zones de nidification de la Barge à queue noire en Marais breton vendéen. LPO Vendée, DREAL, CC OMDM. 30 p.

QUAINTENNE G. et les coordinateurs-espèces, 2014. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2013. *Ornithos*, 24 (6).

ROBIN F., DULAC P., CROUZIER P., GELINAUD G., GUERET J.-P., MONTFORT D., MOREL F., PHÉLIPPON C., PIETTE J., TRIPLET P. et ROBIN J.-G., 2016. Nidification de la Barge à queue noire *Limosa limosa* en France : état des lieux. *Ornithos*, 23-1 : 2-15.

ROBIN, F., ROBIN J.-G., DULAC P., 2016. Démographie de la population de Barge à queue noire *Limosa limosa* en reproduction dans les marais côtiers du Centre-Ouest de la France : premier bilan de cinq années de suivi. La Gorgebleue 2.0, 013-FV2016, 10 p., www.faune-vendee.org.

Contacts :

Perrine Dulac (LPO Vendée) – marais-breton@lpo.fr – 02.51.49.76.53

Frédéric Robin (LPO France) - frederic.robin@lpo.fr – 05.46.82.12.34

Merci à Perrine Dulac pour sa contribution à la synthèse de l'action.

B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018)

Les Pays de la Loire accueillent historiquement la majorité des couples nicheurs français (plus de 90%). En complément des actions de marquage des oiseaux nicheurs, il est important d'améliorer la gestion de leurs habitats, existants ou potentiels, de recenser annuellement leur nombre et leur répartition et de disposer de données complémentaires sur leurs déplacements.

Action 1 : suivi des nicheurs

a. Échanges entre les personnels des trois grandes zones occupées par l'espèce en Pays de la Loire

Une réunion de préparation de la saison a été organisée le 3 mars 2017 en Brière, associant bénévoles, stagiaires, volontaires en service civique et chargés de mission du Parc Naturel Régional de Brière, du groupe Guifettes de Loire-Atlantique, du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, de la LPO sud Vendée, de la LPO France et de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.

Cette réunion a permis de dresser le bilan de l'année 2016 pour chacun des trois sites (résultats de l'étude sur l'estimation de la taille de la population nicheuse et les facteurs environnementaux déterminants pour la nidification en Brière, suivi de la population nicheuse du Marais breton et de la campagne de baguage engagée en 2012, résultats de la veille foncière en Marais breton, résultats de l'enquête *limicoles nicheurs* en Marais Poitevin). Pour l'année 2016, les estimations sont d'une vingtaine de couples pour la Brière, d'une centaine de couples pour le Marais breton et d'une vingtaine de couples pour le Marais poitevin.

La réunion a aussi permis de discuter des projets 2017 : poursuite des travaux sur la caractérisation des habitats en Brière, nouvelles méthodes d'évaluation de la population nicheuse en Marais breton sur la base des éléments de capture-marquage-recapture, étude sur la caractérisation des habitats en Marais poitevin. D'autres échanges ont eu lieu au cours de l'année (échanges de références bibliographiques, de données de lectures de bagues, d'informations sur la nidification au cours de la saison, création d'un référentiel photographique sur l'âge des poussins...).

b. Suivi des nicheurs en Marais breton

Un étudiant de Master 1 a réalisé un stage d'avril à juin sur le suivi des oiseaux bagués et l'évaluation de la population nicheuse. Une journée collective de comptage a été réalisée le 29 avril 2017 pour couvrir l'ensemble de la zone principale de nidification.

Avec les méthodes de comptage habituelles (comptage collectif et compléments réalisés pendant les 15 jours autour de ce comptage), la population est estimée à **92-115 couples pour 2017**. Une nouvelle méthode d'estimation a été testée, sur la base du nombre d'oiseaux bagués depuis 2012 et de la proportion d'oiseaux portant des bagues dans les groupes observés, prenant en compte les taux de survie et l'hétérogénéité spatiale des actions de baguage et de la pression d'observation. Cette nouvelle méthode montre que la population nicheuse du Marais breton pourrait être bien plus importante qu'il n'y paraît (115 à 275 couples).

Un chercheur néerlandais a été accueilli fin mars, en vue d'une collaboration qui pourrait s'engager dès 2018.

c. Suivi des nicheurs en Marais poitevin

En Marais poitevin, les équipes de permanents et de bénévoles de la LPO Vendée et de la LPO France, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais poitevin (Observatoire du Patrimoine Naturel), ont mis en œuvre le suivi des populations sur les principaux sites. Une journée de comptage simultané, organisée le 28 avril, a permis d'évaluer la population à une trentaine de couples, soit 50 % de plus qu'en 2016.

Un étudiant de Master 2, Fabien Fernandez, a réalisé un stage de mars à août sur la caractérisation des habitats (cf. action 2-1).

d. Suivi des nicheurs en Brière

Une étudiante, Alice Petit, a également été recrutée par le PNR de Brière pour effectuer les suivis et poursuivre le travail de caractérisation des habitats (cette mission ne concerne pas le dossier FEDER / Région).

1-2 : Suivi des oiseaux bagués en saisons prénuptiale et postnuptiale

Comme en 2016, la recherche des oiseaux bagués a débuté à la mi-février dans le nord Vendée (Marais breton et baie de Bourgneuf) et dans le sud Vendée (Marais poitevin et baie de l'Aiguillon). Des sorties ont été réalisées toutes les semaines jusqu'à la fin mars et par la suite de début juillet à la fin août.

A partir de la mi-avril, une nouvelle base de données interactive a été mise en ligne sur le site [bargeaqueuenoire.org](https://www.bargeaqueuenoire.org). Elle donne la possibilité aux observateurs d'accéder directement à l'histoire de vie des oiseaux français. Elle ne contient pour l'instant que les données des oiseaux nicheurs en France, mais elle sera incrémentée de toutes les données des oiseaux migrateurs bagués en France très prochainement (début 2018). Elle est accessible sur : <https://www.bargeaqueuenoire.org/bqn-base2017/>

Les premiers oiseaux du programme ont été observés au retour de la migration le 28 février 2017 dans le territoire du Marais breton (commune de Notre-Dame-de-Monts), et les derniers oiseaux ont été observés le 24 juillet, sur la lagune de Bouin. La plupart des observations ont été réalisées entre la mi-mars et la mi-juin.

Le nombre de contrôles a augmenté les dernières années, grâce au nombre plus important d'adultes marqués (qui ont un meilleur taux de survie que les poussins), au nombre de plus en plus important d'oiseaux de retour sur les sites de reproduction (les premières années de leur vie, les poussins restent généralement dans leur zone d'hivernage), à la mise en ligne de la base de données participative, qui incite les observateurs à transmettre leurs observations.

1-3 : Valorisation des études et des suivis

a. Création du site internet dédié au programme

Le travail de création du site (architecture, rédaction des textes, recherche des illustrations), engagé en 2016, a permis d'ouvrir le site <http://www.bargeaqueuenoire.org> début février 2017. Cette ouverture a fait l'objet d'une diffusion auprès d'un large public, des scientifiques aux naturalistes de terrain en passant par le grand public : mailings aux observateurs d'oiseaux

bagués, aux participants à l'observatoire des nicheurs rares et menacés en France, aux partenaires institutionnels (FDC, DREAL Pays de la Loire...), aux correspondants étrangers qui travaillent sur l'espèce (Portugal, Espagne, Pays Bas, Allemagne...), diffusion dans la lettre hebdomadaire au réseau national LPO (lettre interne au réseau), information dans la lettre électronique mensuelle aux adhérents de la LPO Vendée, publication dans le numéro 126 de *Oiseau Magazine* (revue grand public de la LPO France), publication sur le Facebook de la LPO Vendée, communiqué de presse.

Le site internet a été amélioré et enrichi depuis son ouverture, et a fait l'objet de 17 nouvelles actualités, destinées à la fois à un public averti et au grand public (voir <https://www.bargeaqueuenoire.org/actualites-barge-a-queue-noire/>).

b. Autres actions de valorisation

Les actions du projet Barge à queue noire ont été valorisées dans diverses publications ou lors de manifestations :

- Présentation des actions de suivi des oiseaux nicheurs et bagués en Marais breton lors du Comité de Pilotage du Plan National de Gestion (24/01/17).
- Présentation du programme de suivi lors de l'Assemblée Générale de la LPO Vendée (01/04/17).
- Parution d'informations dans les rapports d'activités 2016 de la LPO France et de la LPO Vendée.
- Publications sur la page facebook de la LPO Vendée,
- Parution d'un nouvel article sur la répartition des sous-espèces en migration dans le numéro 24-1 de la revue *Ornithos* (<https://www.bargeaqueuenoire.org/wp-content/uploads/2016/11/Robin-et-al-2017-Ornithos-24-1-pp-12-16.pdf>).
- Publication d'informations sur le programme sur le blog de l'International Wader Study Group - <http://www.waderstudygroup.org/news/buying-meadows-for-black-tailed-godwit-conservation-in-france/>).
- Parution de plusieurs articles sur le site internet du Plan National de Gestion (voir <http://www.plan-bqn.fr>).

Un article sur l'évaluation de la population en Marais breton est en cours de préparation pour la revue *Journal of Ornithology*.

Action 2 : préconisations et actions pour la gestion d'espaces

2-1 : Etude sur la caractérisation des zones de nidification en Marais poitevin

Un étudiant de Master 2 professionnel, Fabien Fernandez, a participé au suivi des oiseaux bagués, des oiseaux nicheurs et à l'évaluation de la taille de la population (*cf.* action 1-1), et a ensuite travaillé sur les paramètres environnementaux qui déterminent potentiellement l'installation des couples nicheurs : surface de prairies hygrophiles, distance à l'eau libre, pentes (microtopographie), densité de végétation, type de gestion pastorale, distance aux boisements et arbres, niveau de MAEC, distance aux routes et chemins, distance aux bâtiments, surface des parcelles et distance aux autres limicoles nicheurs.

Les résultats montrent que l'habitat préférentiel est constitué, comme en Marais breton, de prairies humides pâturées extensivement et inondées au printemps. La prédiction des habitats favorables a mis en évidence que les zones favorables étaient localisées au nord du Marais poitevin et dans l'arrière-littoral vendéen. L'étude a cependant mis en évidence que les habitats favorables étaient beaucoup plus fragmentés qu'en Marais breton, par des cultures ou des prairies fauchées non favorables, et proches des routes. La fragmentation et l'isolement des noyaux de population peuvent expliquer l'absence des barges dans certaines zones qui semblent pourtant favorables.

Le rapport complet d'étude est disponible sur https://www.bargeaqueuenoire.org/wp-content/uploads/2016/11/2017_Rapport_BQN_MP_fabien_fernandez.pdf

2-1 : études foncières (Marais breton, Marais poitevin)

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Echanges et réunions internes ou avec plusieurs partenaires : SAFER, communes de Notre-Dame-de-Monts, Saint-Urbain, La Barre-de-Monts et Saint-Denis-du-Payré, Conservatoire du Littoral, Biocoop, Sud Vendée Littoral, Terre de Liens Pays de la Loire, Gens du Marais et d'Ailleurs, Collectif Court-Circuit, INRA, Parc Naturel Régional du Marais poitevin, EMPM... Ces réunions étaient nécessaires pour avancer sur des projets d'achats de prés en Marais breton et en Marais poitevin, ou de les valoriser, que ce soit par la LPO Vendée ou d'autres structures ;
- examen de 31 notifications transmises par la SAFER, pour des parcelles situées dans les zones de nidification de l'espèce (aucune n'a donné lieu à une demande de préemption) ;
- 4 ventes se sont concrétisées en Marais breton dans les zones de nidification et de stationnement prénuptial de la Barge à queue noire :
 - à Beauvoir-sur-Mer, en décembre 2016, pour 1,35 ha,
 - à La Barre-de-Monts, en mai 2017, pour 4,43 ha,
 - à Saint-Urbain et La Barre-de-Monts, pour 81,50 ha. Situé dans une zone extrêmement intéressante pour les oiseaux d'eau, en limite de l'aire actuelle de répartition des barges à queue noire nicheuses du Marais breton, le site présente un fort potentiel pour l'expansion de la population.
 - à La Barre-de-Monts, en décembre 2017, pour 0,96 ha.
- signature de baux ruraux à clauses environnementales (inondation printanière des prairies et pâturage extensif) des parcelles acquises avec les éleveurs concernés, et accompagnement de l'ensemble des éleveurs fermiers de la LPO.

Le travail de veille foncière financé par le projet *Barge à queue noire* a permis d'acheter plus de 95 ha de prairies humides en 2016 et 2017.

Un communiqué de presse a également été rédigé en avril 2017 pour faire le point sur les propriétés LPO et leur usage en Marais breton.

Action 3 : travaux de génie écologique

Sans objet en 2017.

Action 4 : valorisation du projet

4-1 : organisation de sorties à destination du grand public

Quatre sorties ont été organisées en 2017 sur le sujet de la Barge à queue noire, le samedi 11 mars et le jeudi 13 avril sur les Communaux de Lairoux et des Magnils Reigniers, le samedi 20 mai autour des terrains LPO de La Barre-de-Monts et le samedi 9 septembre sur l'un des reposoirs de marée haute de la baie de Bourgneuf. 75 personnes ont été sensibilisées à ces occasions.

Actions mises en œuvre : 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 4, 5.1, 5.2, 9.

Financements : Région Pays de la Loire (40 %), FEDER (40 %), LPO Vendée (20 %).

Coût total du projet : 28 279,00 € pour 2017 ; 96 795,00 € au total.

Merci à Perrine Dulac (LPO85) pour sa rédaction du descriptif de l'action, issue du rapport d'activités transmis à la Région Pays de la Loire.

C. Etude de la répartition des Barges à queue noire prénuptiales en Basses Vallées Angevines

Les Basses Vallées Angevines (BVA) sont identifiées comme étant un site historique de haltes pour les Barges à queue noire prénuptiales. Elles concernent majoritairement *Limosa l. limosa* même si des individus islandais ont été observés via des marquages colorés au cours des dix dernières années. A la fin des années 1980, près de 30 000 barges pouvaient ainsi être observées lors des pics de migration sur une même journée (Fossé, 1999). Mais, depuis, cette tendance est à la baisse, et fortement marquée depuis dix ans. Si ce phénomène peut s'expliquer en partie par la baisse des effectifs globaux de *Limosa l. limosa*, la qualité du milieu est aussi à prendre en compte. La surface de prairies inondées a diminué en BVA, souvent remplacées par des cultures polycoles inadaptées à l'accueil des Barges à queue noire.

En conséquent, le Plan National de Gestion identifie des actions importantes en BVA, notamment l'aide à la reconversion de peupleraies en prairies (fiche-action 3.1), mais aussi un travail de fond sur la surface aménageable en peupleraies (fiche-action 3.2). Dans le même temps, il recommande d'accroître l'effort de suivis des individus prénuptiaux, en les corrélant avec ceux réalisés en Marais poitevin à la même période (fiche-action 7).

Une réflexion a été menée en 2017 sur les zones à prioriser en termes de reconversion, notamment pour la Barge à queue noire. Un des objectifs était d'analyser la répartition des barges en fonction des zones de peupleraies, tout en tenant compte des niveaux d'eau parfois importants au printemps. Pour cela, des suivis ont été organisés tous les trois jours, les lundis et les jeudis, du 26 janvier au 18 avril. Ces suivis étaient synchronisés avec ceux réalisés en Marais poitevin (voir action II.D). Le travail de dénombrement a été réparti entre la LPO Anjou (suivis du lundi) et les FRC Pays de Loire et FDC49 (suivis du jeudi). Deux équipes et/ou plusieurs individus étaient mobilisés pour couvrir toute la zone, si possible la matinée, et dans un pas de temps le plus court possible afin d'éviter les biais liés aux possibles déplacements des individus entre deux sites. A l'issue de ces dénombrements, la LPO Anjou était en charge de réaliser l'étude sur la répartition des barges.

L'année 2017 a été particulièrement défavorable à la mise en œuvre du protocole, en raison d'une sécheresse printanière précoce. Le niveau pour les effectifs de barges s'en est ressenti (un maximum de 280 oiseaux le 9 mars). La tendance est à la diminution depuis la fin des années 1980, et les effectifs enregistrés en 2017 sont historiquement les plus bas. Néanmoins, ce nombre est à mettre en perspective avec les niveaux d'eau presque nuls.

En raison des effectifs relativement bas de barges en halte prénuptiale, le Rôle des genêts¹ a été ajouté à l'analyse de 2017. Malgré une période de fréquentation distincte (début février – début avril pour les barges, avril – juin pour les rôles), la surface des prairies et leur modalité de gestion (fauche) apparaissent comme prioritaires. Des zones prioritaires ont été définies à partir des effectifs des deux oiseaux, c'est-à-dire celles les plus fréquentées, et une hiérarchisation des parcelles suivant plusieurs critères (taille de la parcelle, distance de la parcelle par rapport à une zone prioritaire, distance de la parcelle par rapport à deux zones prioritaires) a été faite (figure 5). Des indices faible/moyen/fort ont été donnés pour chaque critère. Ils ont ainsi permis

¹ Cette espèce bénéficie également d'un Plan National d'Actions, animé par la LPO Anjou.

d'établir les sites potentiellement les plus pertinents pour une reconversion de peupleraie en prairie, soit 396 ha représentant 26 % de la ZPS des Basses Vallées Angevines (figure 7).

Si l'année 2017 a été plutôt décevante en raison des conditions climatiques, ces suivis, coordonnés pour la première fois avec ceux du Marais poitevin, ont permis d'alimenter un travail d'analyse plus détaillé à l'échelle des deux sites (M. Jean, 2017). De plus, cette étude permet d'ores et déjà de prioriser certaines zones à reconvertir, en optimisant les fonds à allouer à ces opérations et en aidant à la prise de décision. Cependant, et afin de conforter ou non cette analyse, les suivis seront renouvelés en 2018, où de meilleures conditions d'accueil sont espérées.

Actions mises en œuvre : 3.1, 3.2 et 7.

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80,0 %), LPO 49 (20,0 %) / Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80,0 %), FDC 49 (20,0 %).

Coût total du projet : 7 330,00 € (LPO Anjou) ; 4 800,00 € (FDC 49).

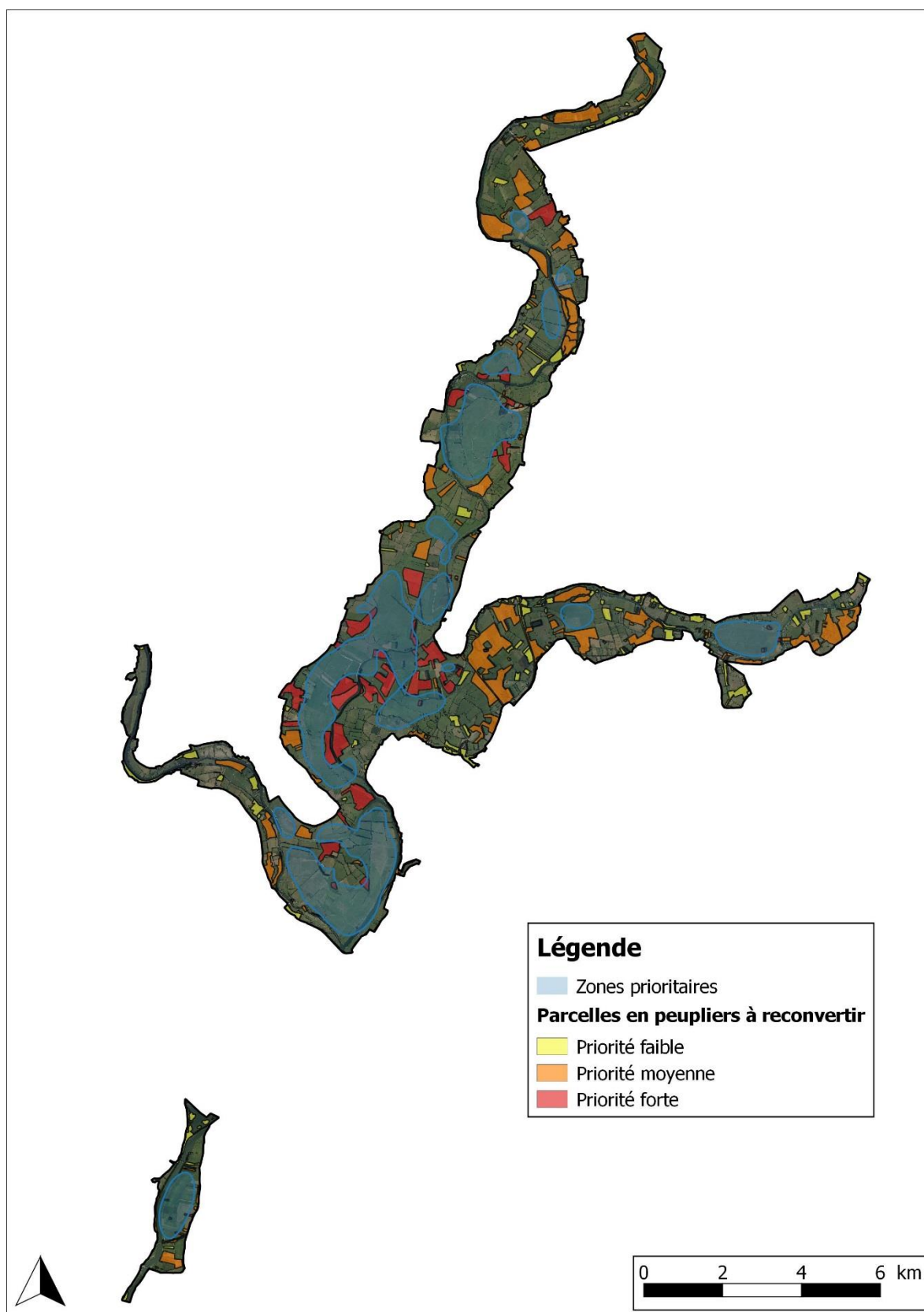


Figure 7 : Carte de hiérarchisation des zones prioritaires en termes de reconversion en faveur de la Barge à queue noire et du Rôle des genêts.

D. Halte migratoire prénuptiale de la Barge à queue noire *Limosa limosa limosa* : réévaluation de la fonctionnalité des sites historiques de la façade Atlantique

Le Marais poitevin est connu pour être certainement le principal site de halte prénuptiale français pour la Barge à queue noire. En effet, plusieurs grands espaces de prairies humides, souvent des communaux, parsèment l'ensemble du marais et en font un réseau attractif pour les barges en halte prénuptiale. La Vallée du Lay, et plus particulièrement les communaux de Lairoux et Curzon, peuvent ainsi accueillir plusieurs milliers d'individus lors des épisodes migratoires les plus importants.

Des suivis ont été réalisés depuis le début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, de février à mi-avril (Joyeux *et al.*, 2014). Les sites accueillant habituellement le plus de Barges à queue noire en halte prénuptiale (figure 8) étaient prospectés tous les trois jours, les lundis et les jeudis. En 2017, le suivi a débuté dès la fin janvier jusqu'à la mi-avril, et était pour la première fois synchronisé avec celui réalisé en Basses Vallées Angevines.

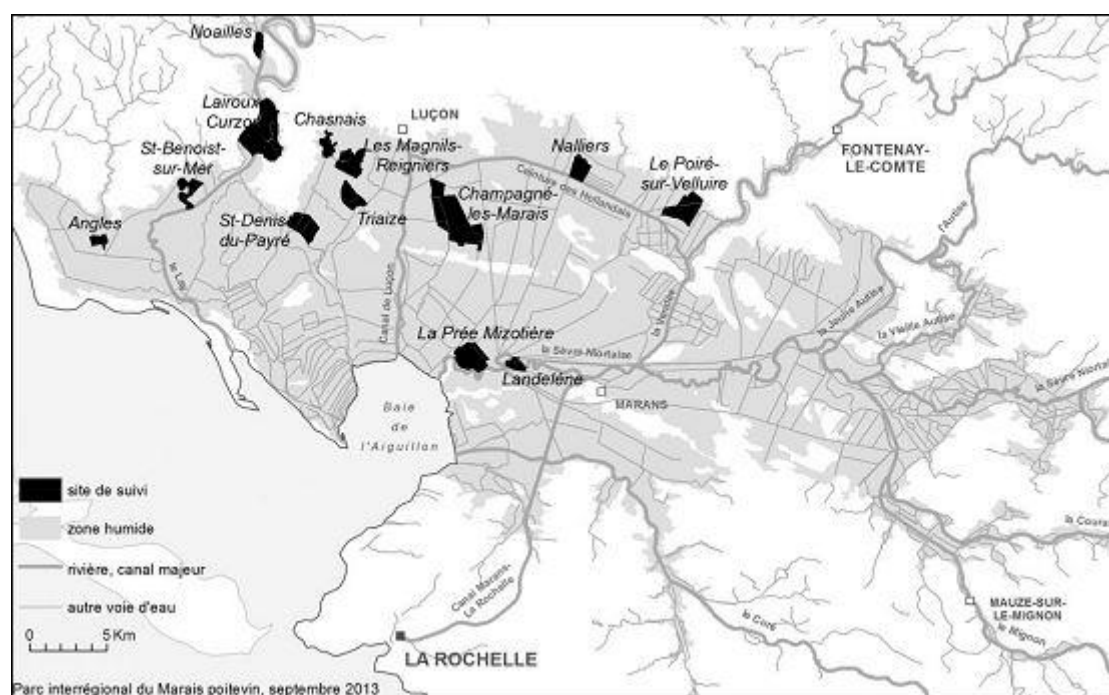


Figure 8 : Carte des sites suivis lors de la migration prénuptiale pour la Barge à queue noire en Marais poitevin (Joyeux *et al.*, 2014).

Les effectifs de barges en halte prénuptiale observés en 2017 ont été historiquement bas, un des facteurs possibles étant la sécheresse qui a touché la France. Si la tendance à la baisse a de fait été accentuée en 2017 (un pic maximum à seulement 1600 individus cumulés sur l'ensemble du Marais poitevin, le 9 mars...), la diminution est régulière depuis le début des années 1990. Une analyse a été menée sur les données historiques de ces suivis, en les comparant et/ou les compilant à celles disponibles également en Basses Vallées Angevines. En parallèle, une réflexion a eu lieu sur la stratégie migratoire adoptée par les Barges à queue noire, en se fondant sur les dates de départs de la Péninsule ibérique et les dates de retour aux Pays-Bas disponibles dans la littérature. De plus, les données du programme néerlandais « *King of the meadows* » disponibles en ligne, ont été utilisées pour augmenter l'échantillon de données sur les barges : dates de départ de la Péninsule ibérique, dates et nombre de haltes en France (si elles ont lieu), date de retour aux Pays-Bas. Enfin, l'ensemble des lectures de bagues couleurs réalisé depuis

2006, cumulés aux données issues des balises, a permis de distinguer les individus selon les deux sous-populations connues (islandaise et continentale).

L'ensemble de ces données conduit à reconsidérer l'origine et la sous-population des individus observés en Marais poitevin. En effet, les dates de départ de la Péninsule ibérique et de retour aux Pays-Bas ne concordent pas avec les pics d'effectifs observés en Marais poitevin : ces derniers se situent parfois avant les dates de départ d'Espagne ou du Portugal, d'autres fois après les dates de retours aux Pays-Bas. L'interprétation des données des balises GPS couplée aux lectures de bagues permet de mieux comprendre ce phénomène.

En effet, chaque année (notamment en 2013 et 2014, plusieurs individus ne font pas de haltes en France (trajet direct entre la Péninsule ibérique et les Pays-Bas), voire une seule halte, parfois de courte durée. La halte en Marais poitevin ne serait également que ponctuelle (moins de 20 % des individus quelle que soit l'année). De plus, la compilation des lectures de marquages couleurs fait apparaître que, si les Basses Vallées Angevines connaissent une fréquentation majoritaire de Barges à queue noire continentales, ce n'est pas le cas du Marais poitevin qui, à cette période, accueillent surtout des Barges à queue noire islandaises au sein de ses zones humides.

Limosa l. islandica utilise habituellement des vasières littorales pour s'alimenter. Ce changement de comportement n'est en l'état pas encore expliquée (épuisement des ressources trophiques sur les vasières ?). Il questionne en revanche sur la pertinence de mesurer uniquement le flux prénuptial de *Limosa l. limosa* en Marais poitevin par ces suivis. Désormais, les deux sous-espèces étant présentes avec certitudes sur ces zones, il serait plus complexe, voire imprudent, d'évaluer la fréquentation du site pour la sous-espèce continentale.

Limosa l. limosa aurait donc ajusté sa stratégie migratoire, en privilégiant des haltes plus courtes ou des trajets directs vers les Pays-Bas. L'assèchement précoce des rizières en Afrique, et l'augmentation de celles-ci en Péninsule ibérique, l'aurait amené à remonter de façon plus précoce en Espagne et au Portugal. Elle conserverait probablement un régime alimentaire identique, à base de riz et non d'invertébrés (cas des zones humides françaises), lui permettant de conserver plus d'énergie tout en accumulant plus en fin d'hiver.

Ces conclusions montrent un intérêt moindre qu'auparavant des zones humides du Marais poitevin pour la Barge à queue noire, notamment sa sous-espèce continentale. Néanmoins, ce changement de stratégie n'est conditionné que par l'exploitation durable des rizières en Péninsule ibérique. La riziculture reste rentable sous conditions d'être subventionnée : une diminution des aides européennes entraînerait probablement à nouveau une utilisation plus importante des zones humides françaises pour la Barge à queue noire. Enfin, ces zones humides continuent d'accueillir une part de la sous-population continentale et donc des effectifs parfois importants de barges islandaises. La conservation de prairies humides reste donc prépondérante, pour la Barge à queue noire mais aussi d'autres espèces d'oiseaux d'eau.

Actions mises en œuvre : 1.3, 1.5, 3.3, 7.

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80,0 %), LPO France (20,0 %). L'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, l'ONCFS et la FDC85 ont complété les suivis sur fonds propres.

Coût total du projet : 7 312,00 €.

E. Etude pour une amélioration de la gestion printanière des zones humides chassées, sites potentiels ou avérés de reproduction de la Barge à queue noire, en Marais poitevin

En 2014, un recensement des plans d'eau à vocation cynégétique avait été réalisé en Marais poitevin. 196 mares avaient été identifiées pour 158 propriétaires. La FDC85 disposait de la déclaration cadastrale de la mare et de la prairie attenante. Une estimation du complexe « mare + prairie attenante » avait ainsi pu être faite, concernant au total 942,63 ha. Ce chiffre était une estimation minimale : il n'était pas possible, sans prospection sur le terrain, d'estimer la taille des prairies humides à proximité de ces ensembles. Des constats empiriques faisaient état de propriétés importantes, allant de quelques hectares à plusieurs dizaines. Le potentiel de milieux humides gérés par les chasseurs est donc probablement plus conséquent que les presque 950,00 ha de référence. Cette surface, relativement importante, est à mettre en perspective avec d'autres sites du Marais poitevin gérés à des fins conservatoires (espaces naturels protégés type réserves, communaux...). Gérés en faveur de la Barge à queue noire, l'ensemble des propriétés des chasseurs augmenterait l'attractivité pour les individus nicheurs et/ou prénuptiaux.

Cependant, il n'était pas possible de mener un projet englobant de prime abord l'ensemble de ces milieux humides (sauf moyens exceptionnels). Un échantillon de vingt sites, semblant les plus favorables aux barges, a donc été sélectionné sur cinq communes (figure 9). En travaillant à partir de cet échantillon, plusieurs objectifs étaient visés :

- Evaluer le rôle potentiel de ces zones humides en Marais poitevin pour l'accueil de la Barge à queue noire en migration prénuptiale et en période de reproduction.
- Réaliser un diagnostic agricole et hydraulique succinct pour chacun des sites suivis.
- Préconiser des améliorations en termes de conservation et de gestion de l'eau, de chargement pour le pâturage ou de dates de fauche.

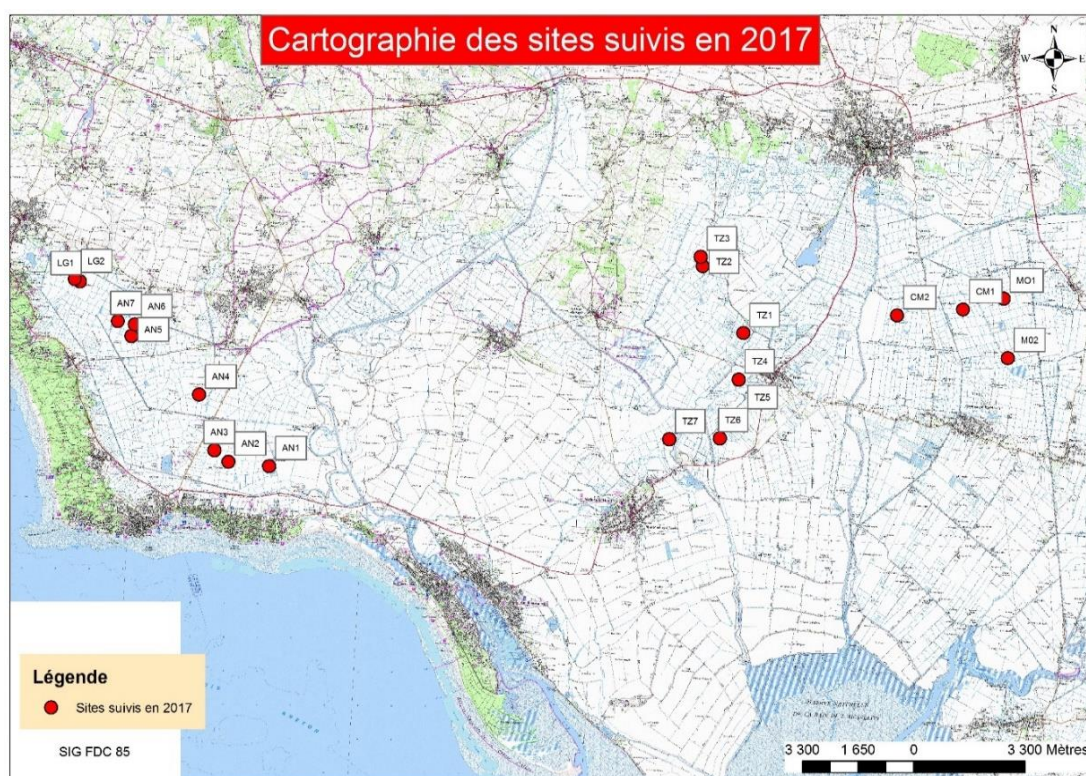


Figure 9 : Localisation des sites suivis en 2017 en Marais poitevin.

Des suivis ont été réalisés par décade de la mi-février à la mi-juin, pour couvrir le début de la migration pré-nuptiale, ainsi que la fin de la période de reproduction. L'année 2017 a été particulièrement sèche et les effectifs cumulés de barges stationnant sur les mares ont probablement été inférieurs à ceux observés les années antérieures (figure 10). Un pic a été observé à la première décade de mars, concomitant à celui constaté avec les suivis pré-nuptiaux réalisés dans l'action II.D.

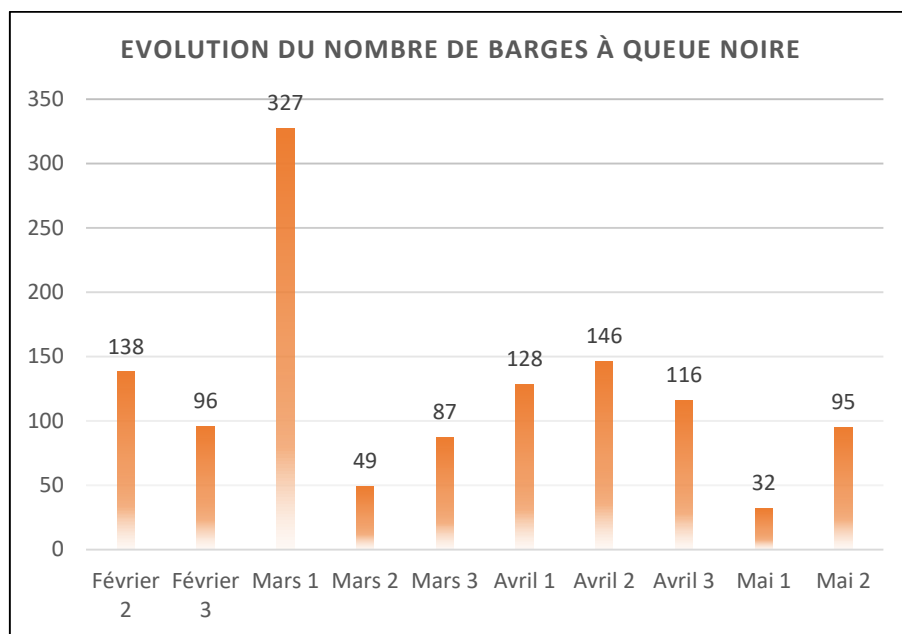


Figure 10 : Evolution du nombre de Barges à queue noire cumulé sur les vingt sites suivis.

Le suivi des nicheurs a permis de localiser cinq couples (figure 11) : deux d'entre eux étaient directement installés sur les sites suivis, tandis que les trois autres utilisaient les sites (notamment leurs mares) de façon complémentaire.

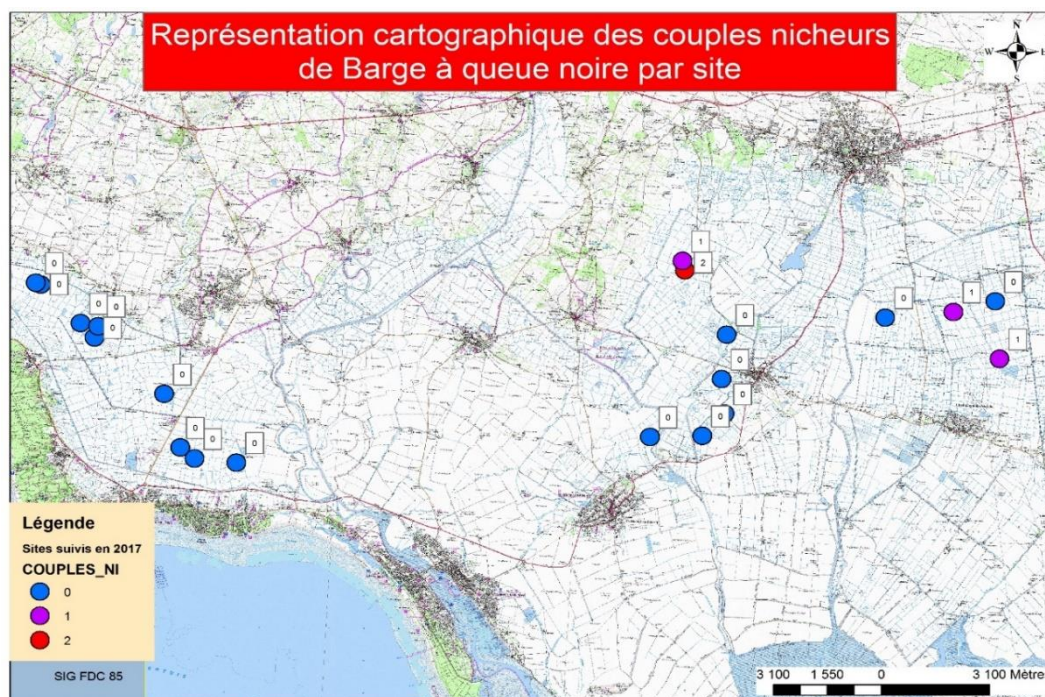


Figure 11 : Localisation des couples nicheurs de Barges à queue noire en 2017 sur les sites suivis.

Un diagnostic sur les pratiques agricoles et la gestion hydraulique de chaque site a été mené, en rencontrant chaque propriétaire et/ou exploitant agricole (parfois les deux). Les calendriers de mises à l'herbe des bêtes, de fauche, de vidange ou au contraire de date limite de maintien de l'eau ont été réalisés. Des recommandations ont été données à chaque gestionnaire (conservation de l'eau, baisse du chargement ou contraire mise à l'herbe plus précoce des bovins...). Certaines d'entre elles ont pu être mises en place dès 2017, d'autres le seront en 2018. A ce titre, il est prévu une poursuite de l'action en 2018 pour l'accompagnement des propriétaires et le suivi de l'évolution des populations nicheuses.

Actions mises en œuvre : 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3, 4.

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80,0 %), Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée (20,0 %).

Coût total du projet : 12 920,00 €.

F. Poursuite de l'étude sur le dénombrement et la distribution spatiale des couples nicheurs de la Barge à queue noire (*Limosa l. limosa*) dans les marais de Brière et du Brivet

Les Marais de Brière et du Brivet, et plus globalement les zones humides du Parc naturel régional de Brière, jouent un rôle important dans la reproduction, la migration et l'hivernage de la Barge à queue noire. Cette espèce est identifiée comme espèce à fort enjeu de conservation dans le Docob oiseaux du site Natura 2000. La population française de la sous-espèce continentale *limosa*, après avoir augmenté pendant plusieurs décennies, semble décliner depuis 2010. Cette tendance renforce l'importance de suivre l'évolution des populations locales.

Dans le cadre des actions d'acquisition de connaissances d'espèces à fort enjeu patrimonial du Docob « Oiseaux », pour répondre aux besoins d'améliorer la connaissance de la population de la Barge à queue noire sur les marais de Brière, et pour préciser les actions de conservation à mettre en œuvre de cette espèce, le Parc naturel régional de Brière a recruté une stagiaire de Master 1, Capucine Lebrun, au printemps 2016.

Les objectifs consistaient notamment à :

- « Préciser la taille de la population reproductrice à l'échelle de la zone humide afin de suivre l'évolution des effectifs. »
- « Déterminer les facteurs agissant sur la distribution spatiale de *L. limosa* en période de reproduction. Ce travail portait notamment sur la configuration du paysage afin de déterminer les secteurs les plus propices à sa nidification, ainsi que sur l'effet des pratiques agricoles et la pertinence des MAE en vigueur sur le territoire. »

Une année supplémentaire de suivis a eu lieu en 2017. Une stagiaire en Master 2, Alice Petit, a été recrutée pour six mois. Didier Montfort et Alain Troffigué (Groupe guifettes 44) assistaient le Parc Naturel Régional de Brière dans ces suivis. La distribution spatiale des couples a été étudiée en prospectant notamment les principaux secteurs de reproduction des limicoles (figure 12). Des relevés de hauteur d'eau ainsi que de hauteur et densité de végétation ont également été menés sur plusieurs placettes. En complément de ces relevés d'habitat effectués en mai, une enquête auprès de plusieurs exploitants agricoles a été conduite en juin-juillet, de manière à mieux connaître les modalités de gestion agricole sous-jacentes (pratique agricole, chargement et durées de pâturage).

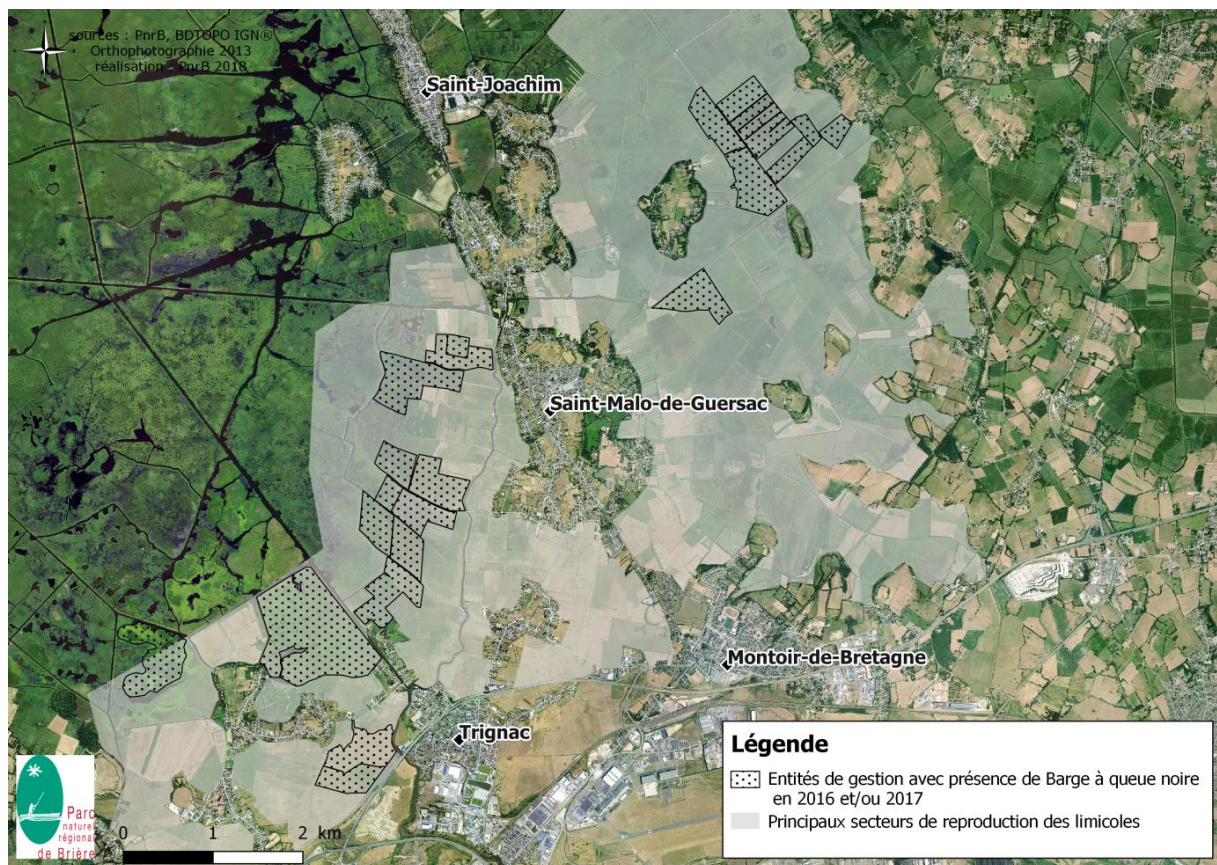


Figure 12 : Localisation des sites de reproduction des Barges à queue noire en Brière (2016 et 2017).

Trois profils de prairies ont pu être identifiés. Des différences de hauteur et de densité de végétation, ainsi que les gradients d'humidité liés aux variations topographiques du territoire, permettent de les caractériser. Ces profils ont été mis en relation avec les modalités de gestion agricole. Plusieurs facteurs favorables à l'installation de la Barge à queue noire pour la reproduction ont été identifiés :

- Le pâturage respecte au minimum un chargement annuel de 0,2 UGB/ha/an.
- Le couvert végétal est de 10 à 25 cm.
- Les couverts très denses ou clairsemés semblent évités. Un couvert hétérogène en termes de hauteurs et de densités semble donc à privilégier.
- Les trois quarts des couples nicheurs se situaient à moins de 100 m d'une surface en eau.
- La quasi-totalité (95 %) des mailles (placettes ?) accueillant des barges étaient uniquement pâturées.

D'autres facteurs influençant l'installation des barges ont été empiriquement identifiés : philopatrie, colonialité avec d'autres espèces – Chevalier gambette et Vanneau huppé -, structure paysagère...

Le travail mené en 2017 sur la base de relevés *in situ* complète donc l'approche « macro » réalisée en 2016 et permet de confirmer les principaux facteurs influençant le choix du site de nidification pour la Barge à queue noire. Ce choix s'effectuerait donc notamment en fonction de l'intensité du pâturage, de la proximité de l'eau et de la hauteur de végétation. Ces conclusions complètent les résultats de l'étude menée en 2015 en Marais breton (Phelippon et Dulac, 2015), tout en allant plus loin grâce aux relevés des paramètres biologiques au sein des prairies.

Désormais, des questions se posent en termes de gestion, notamment via le dispositif MAEC, prépondérant pour le maintien du pâturage extensif. De plus, le fonctionnement de la population en Brière semble un peu différent de celui des autres sites, avec une installation plus échelonnée des couples nicheurs, qui questionne quant à l'origine des individus mais aussi aux différences en termes de typologie d'habitats. Un approfondissement serait nécessaire dans les années à venir à la fois pour mieux comprendre mais aussi mieux gérer.

Actions mises en œuvre : 1.1, 1.2, 1.3, 5.2.

Financements : Parc Naturel Régional de Brière (100 %)

Coût total du projet : 5 000,00 €.

G. Bilan des financements engagés en 2017

Les actions financées en 2017 sont synthétisées dans le tableau 4.

Tableau 4 : Synthèse des financements engagés en 2017 dans le cadre du PNG Barge à queue noire.

Missions	Montants engagés en 2017	Financeurs
I. Animation du PNG	50 438,69 €	DREAL Pays de la Loire (35 %), FNC (52 %), UNFDCC (5 %), FDC Vendée (8 %)
A. Campagne de baguage 2017 de la Barge à queue noire nicheuse en Vendée : suivis et valorisation	11 730,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80,0 %), LPO Vendée (20,0 %)
B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018)	28 279,00 €	Région Pays de la Loire (40 %), FEDER (40 %), LPO Vendée (20 %)
C. Etude de la répartition des Barges à queue noire prénuptiales en Basses Vallées Angevines	12 130,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), LPO Anjou / FDC49 (20 %)
D. Etude sur la répartition, l'évolution des effectifs et le comportement des Barges à queue noire prénuptiales en Marais poitevin	7 312,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), LPO France (20 %)
E. Etude pour une amélioration de la gestion printanière des zones humides chassées, sites potentiels ou avérés de reproduction de la Barge à queue noire, en Marais poitevin	12 920,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), FDC Vendée (20 %)
F. Poursuite de l'étude sur le dénombrement et la distribution spatiale des couples nicheurs de Barges à queue noire (<i>Limosa l. limosa</i>) dans les marais de Brière et du Brivet	5 000,00 €	Parc Naturel Régional de Brière (100 %)
Total	127 809,69 €	

Près de 130 000 € ont été financés dans le cadre du plan, à nouveau par des financeurs intervenant essentiellement en Pays de la Loire. Aucune action n'a été engagée hors des Pays de la Loire, même si celles-ci sont en train d'émerger et pourrait aboutir en 2018.

En amont de ces actions, des remerciements sont à renouveler auprès des bénévoles qui, chaque année, réalisent un recensement des couples nicheurs sur les zones de nidification encore existantes pour l'espèce. La coordination est assurée par Jean-Guy Robin (CDC Océan Marais de Monts) dans le cadre de l'observatoire de l'ENRM (Espèces Nicheuses Rares et Menacées).

III. Prévisionnel des actions 2018-2019

A. Actions prévues en Pays de la Loire en 2018

1. Etude de la répartition des Barges à queue noire prénuptiales en Basses Vallées Angevines (fiches-action 3.1, 3.2, 7)

Un point a été fait suite à l'étude menée en 2017 sur les Basses Vallées Angevines. La réflexion menée a notamment permis d'identifier des zones actions prioritaires pour la reconversion des peupleraies en prairies, en lien direct avec la répartition des Barges à queue noire prénuptiales mais aussi des Râles de genets nicheurs (*espèce bénéficiant également d'un plan national*) (voir action C). Cependant, les effectifs en halte, très faibles, ont incité à reconduire le suivi une année supplémentaire. Les hypothèses de répartition des individus, en fonction de la quantité qui sera amenée à stationner, pourraient être ainsi confortées, précisées ou au contraire infirmées.

Les suivis seront à nouveau répartis entre la LPO Anjou (les lundis) et la FDC49 (les jeudis). La LPO Anjou se chargera de l'étude de répartition en fonction des habitats. Les données concernant les pics de fréquentation pourront être corrélées à celles du Marais poitevin, les suivis étant reconduits (sur le temps propre des structures : FDC85, LPO France, ONCFS).

2. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne de baguage 2018 (fiche-action 5.4)

Le programme de baguage engagé depuis 2012 se poursuivra en 2018, principalement en Marais breton, et en Marais poitevin si des opportunités se présentent. Deux objectifs principaux nourrissent le projet :

- Le baguage de poussins et d'adultes de Barges à queue noire, pour augmenter la taille de l'échantillon et permettre la réalisation de tests statistiques.
- La maintenance et la mise à jour régulière de la base de données <http://www.bargeaqueuenoire.org> , l'augmentation de la collecte de données via les lectures de bagues colorées restant indispensable.

Ces opérations permettent d'acquérir des connaissances sur la phénologie de la migration de l'espèce (dates de départ et de retour sur les sites de nidification), sur les sites d'élevage des poussins, sur les sites d'hivernage utilisés, de mesurer la productivité et la philopatrie des barges, etc. *In fine*, ces informations pourraient également servir à l'amélioration des modalités de gestion (dates de fauche, conservation de l'eau...).

3. AAP biodiversité / FEDER : suivi et protection de la Barge à queue noire nicheuse en Pays de la Loire (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4, 5.3, 5.4)

La LPO Vendée poursuivra ces travaux initiés dans le cadre d'un Appel à Projets de la Région Pays de la Loire et cofinancé par des fonds FEDER. Les actions engagées s'inscriront dans la lignée de celles menées en 2016 et 2017, avec notamment :

- Le recensement et le suivi des couples nicheurs.
- Le suivi des oiseaux bagués en saisons pré- et postnuptiales.
- La poursuite de la valorisation des données, en vue d'une publication.

- La veille foncière à proximité des sites favorables à la reproduction de l'espèce.
- L'organisation de sorties à destination du grand public.

4. Amélioration des conditions d'accueil printanières pour les Barges à queue noire nicheuses et prénuptiales en Marais poitevin (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3)

Un bilan de l'étude 2017 a été réalisée en tenant compte du potentiel pour les individus prénuptiaux et pour les nicheurs. Un calendrier de mise en œuvre des pratiques agricoles extensives (pâturage avec un très faible UGB/ha ou fauche tardive) et d'une gestion hydraulique appropriée (conservation de l'eau dans les mares et dans les prairies le plus tard possible au printemps) a également été réalisé (tableau 5).

Certaines préconisations ont pu être mises en place dès 2017, d'autres ne le seront qu'en 2018. De plus, certains sites ne seront pas conservés, principalement en raison de deux motifs :

- Les surfaces aux abords des zones en eau ne sont pas assez conséquentes pour être aménagées en faveur de la Barge à queue noire et/ou font l'objet d'une fauche contractualisée.
- Les sites sont en l'état trop excentrés des zones de reproduction identifiées et ne seront pas prioritaires.

La FDC85 poursuivra son travail en accompagnant l'ensemble des propriétaires et en ajoutant deux sites au suivi.

Tableau 5 : bilan des diagnostics des sites en fonction du potentiel d'utilisation (halte prénuptiale et reproduction) et des préconisations.

N°	Code site	Potentiel halte prénuptiale	Potentiel reproduction	Mise en application des préconisations de gestion	
				Hydrauliques	Agricoles
1	AN1	+++	+++	2017	2018
2	AN2	++	++	2017	2018
3	AN3	+	+	2017	2018
4	AN4	+	++	2017	2018
5	AN5	++	+	2018	2018
6	AN6	++	++	2017	2017
7	AN7	+++	+++	2018	2018
8	LG1	+	+	2017	2018
9	LG2	+	++	2017	2017
10	TZ1	+	++	2017	2017
11	TZ2	+++	+++	2017	2018
12	TZ3	+	++	2017	2017
13	TZ4	++	+	2017	2018
14	TZ5	+	+	2017	2018
15	TZ6	+++	+++	2017	2018
16	TZ7	+	+	2017	Impossible
17	CM1	+++	++	2017	2018
18	CM2	++	+	2017	2018
19	MO1	+	++	2017	2017
20	MO2	++	++	2017	2018

Site non conservés pour le suivi proposé au cours de l'année 2018

5. Contrat Nature : « Amélioration des pratiques de gestion et de la qualité des habitats en faveur de la biodiversité en Marais breton » (2018-2020)

Un Contrat Nature, projet en faveur de la biodiversité financé par la Région Pays de la Loire, a été initié pour trois ans à l'échelle du Marais breton et concerne, notamment, l'amélioration des modalités de gestion des milieux humides. Porté par la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire, il associe quatre maîtres d'ouvrages : la FRC Pays de la Loire donc, la FDC44, la FDC85 et la LPO85. Toutes les actions visées dans le Contrat Nature ne concernent pas exclusivement la Barge à queue noire (étude sur les macro-invertébrés, inventaire d'odonates et flore, création de roselières...) mais plusieurs d'entre devraient améliorer à court ou à moyen-terme l'attractivité des sites pour la Barge à queue noire :

- Amélioration des modalités de gestion auprès des propriétaires-chasseurs dans le marais (mise en place de pâturage extensif, conservation de l'eau dans les baisses et les prairies lorsque c'est possible) (FDC85 et FDC44).
- Inventaire des propriétés de chasseurs à proximité des sites de reproduction de la barge, à des fins d'amélioration de la gestion (FDC85).
- Inondation temporaire de prairies en faveur de l'avifaune nicheuse (LPO85).
- Valorisation du travail des éleveurs engagés pour la nature (LPO85).

L'ensemble de ces travaux seront valorisés par des outils de vulgarisation (presse, sorties grand public, plaquettes...) ou scientifiques (publications).

B. Actions à venir hors des Pays de la Loire (2018-2019)

Les projets qui sont décrits dans les points suivants sont à des stades plus ou moins avancés d'élaboration et peuvent être amenés à évoluer au cours du premier semestre 2018. Si certains pourraient voir une première phase débuter dès le printemps, d'autres ne démarreront qu'en 2019 (attente de financements). Les actions exposées n'ont donc aucun caractère définitif jusqu'à ce que les structures porteuses, et notamment les financeurs, les valident.

1. Amélioration de la gestion des sites de haltes prénuptiales en Camargue gardoise (fiches-actions 1.2, 1.4, 1.5, 4)

La FDC30 est en cours de recherche de financements pour porter son projet de gestion sur des sites de haltes prénuptiales de la Barge à queue noire (voir I.4.). Les objectifs sont en premier lieu d'améliorer la gestion de sites connus pour être favorables à l'espèce, notamment par l'entretien de la végétation (pâturage, fauche, le cas échéant broyage) et la conservation de l'eau jusqu'à début avril. Pour rappel, plusieurs milliers de barges stationnent parfois dans le sud-est de la France lors de leur migration prénuptiale.

2. Charente-Maritime : Marais poitevin, Marais de Rochefort, Marais de Brouage (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Les marais de Charente-Maritime, notamment ceux de Brouage mais aussi ceux de Rochefort du sud du Marais poitevin, accueillent une petite population nicheuse (4 à 5 couples, sur les Marais de Brouage) et plusieurs milliers d'individus en migration prénuptiale tous les ans. Un intérêt existe à la fois à conserver les habitats favorables à la reproduction et à la migration prénuptiale de la Barge à queue noire, mais aussi à augmenter la potentialité d'accueil.

Parmi la mosaïque locale des habitats, des réseaux de prairies (parfois humides et/ou pâturées) et de mares sont propriétés foncières des chasseurs ou gérés directement par des structures cynégétiques (FDC17 ou ACCA locales). Hors saison de chasse, et tout particulièrement au printemps, ces sites sont potentiellement (ou déjà) accueillants pour les barges prénuptiales. Une amélioration possible tient essentiellement à la conservation de l'eau et ponctuellement à un entretien plus adapté (dans l'idéal, pâturage extensif). Quant à la reproduction, dont les modalités de gestion des habitats sont parfois similaires, un effort d'accompagnement doit être fourni pour être incitatif auprès des propriétaires et/ou exploitants.

La FDC17 souhaite depuis deux ans être partie prenante auprès des structures cynégétiques gestionnaires de parcelles importantes (ACCA) ou mettre en œuvre des programmes de gestion auprès de ses adhérents privés. Dans ce cadre, un rattachement au CTMA Nord Aunis a été proposé par la FDC17 pour la partie charentaise du Marais poitevin. Les recherches de financements se poursuivent pour les Marais de Brouage et de Rochefort.

3. Baie d'Audierne (Finistère) : un retour de la Barge à queue noire nicheuse (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5) ?

La Baie d'Audierne est un site où a subsisté une population nicheuse jusqu'au début des années 2000. La CDC du Pays Bigouden Sud sera peut-être amenée à élaborer en 2018 un projet

concernant la restauration des habitats favorables à la Barge à queue noire, notamment par des changements de pratique en termes de conservation de l'eau mais aussi d'ajustement de pressions de pâturage. Plusieurs acteurs étant présents sur le territoire, la surface du site naturel d'un seul tenant conséquente (plus de 800 ha) et les enjeux autour de la gestion de l'eau complexes, le temps à investir pour élaborer le dossier est important et nécessitera peut-être de déborder sur 2019.

4. Plaine maritime picarde (Somme) (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Une première démarche avait eu lieu fin 2016 auprès de la FRC Hauts-de-France pour engager un projet dans le cadre du plan. Ce dernier pourrait être relancé à l'échelle de la Somme et plus particulièrement de la Plaine maritime picarde, où nichent encore de façon relictuelle un ou deux couples à proximité de la réserve de Blanquetaque. L'amélioration des modalités de gestion en faveur de la Barge à queue noire (nicheuse et/ou pré-nuptiale) est actuellement à l'étude.